

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 4 octobre 2021 à l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

66, rue Vachon (lot 5 449 074 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une emprise au sol de 171.02 mètres carrés pour la construction d'un garage incorporé à la résidence. La superficie souhaitée représente 15.69 % de la superficie du lot (1 089.3 mètres carrés) alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 17 prescrit une emprise maximale au sol de 15 % jusqu'à un maximum de 160 mètres carrés d'emprise au sol pour un bâtiment principal situé sur un lot de 1 999 mètres carrés et moins.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 1^{er} octobre 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 septembre 2021.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin

